

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.220

**Création de contrats
d'accompagnement
dans l'emploi (CAE)
au sein des services
communautaires**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

François ELIE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

CREATION DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique environnementale de qualité, au travers notamment du contrat local initiative climat et du développement de la prévention en matière de collecte, de tri, de traitement, de valorisation des déchets ménagers visant à optimiser la propreté urbaine.

Les objectifs opérationnels de cette politique environnementale ont été précisés par la commission environnement du 16 juin 2009 :

1. En matière de déchets et propreté :

- Accompagner le travail autour de la propreté urbaine des communes, par la sensibilisation et la communication à destination de la population sur les règles en matière de collecte, d'apport volontaire et de tri collectif.

2. Dans le cadre du plan climat et en lien avec l'objectif général de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- Accompagner les communes dans la définition d'opérations de maîtrise de l'énergie,
- Renforcer les actions de communication, de sensibilisation et de formation sur le thème du changement climatique à destination d'un large public,
- Approfondir la démarche concertée pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

La réalisation de ces objectifs nécessite la mise en œuvre de nouveaux moyens, en particulier humains, notamment par la création des 5 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) suivants :

- 2 agents de communication
- 1 agent sensibilisation au changement climatique
- 1 conseiller en énergie partagé
- 1 agent cadastre vert.

La création de ces cinq emplois contribuerait ainsi à la mise en œuvre de la politique environnementale communautaire tout en facilitant l'accès à l'emploi de personnes en difficultés sur le marché du travail. Par ailleurs, ces emplois visant à répondre à des besoins collectifs actuellement non satisfaits, seraient en partie pris en charge par l'Etat et la région Poitou-Charentes ; des compléments d'aides pouvant être attribués par les partenaires privés, tels que Eco-emballage et l'ADEME.

Afin de permettre aux agents recrutés en CAE de réaliser leurs missions et de s'insérer dans le monde du travail à l'issue de leur contrat, un plan de formation individualisé leur sera proposé. Des tuteurs, relais entre l'agent, les services de l'agglomération et des communes, seront désignés pour les aider tout au long de leur parcours professionnel au sein de la communauté.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines – systèmes d'information du 11 septembre 2009,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 septembre 2009,

Je vous propose :

DE CREER 5 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), à raison de 35 heures hebdomadaires, pour répondre à la politique environnementale communautaire,

Dépenses (hors formation)		89 037,00
Recettes	Etat (90% 24h)	49 534,20
	Région forfait (1 poste)	550,00
	Eco-emballage	10 000,00
TOTAL Recettes		60 084,20
Solde à la charge de la ComAGA		28 952,80

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces emplois,

D'INSCRIRE les dépenses au chapitre 012 et les recettes au chapitre 74.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 20 octobre 2009